

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à 9 heures du matin, le dimanche 26 février 1933 au lieu ordinaire de leurs séances.

Ordre du jour

- 1^o Affaires diverses. -
- 2^o Acquisition de terrains. -
- 3^o Avenue Jean Jaurès. - Classement dans la voirie urbaine
- 4^o Cimetières St Paul. - Projet d'agrandissement
- 5^o Chômage. - Modifications au règlement.
- 6^o Curage de ruisseaux. -
- 7^o Ouverture de crédits. -
- 8^o Sursis d'incorporation. -
- 9^o Demandes d'allocations militaires
- 10^o Assistances.

Reçu, le 19 février 1933

Le Maire
M. H. H. H.

Conseil Municipal

Séance du 26 Février 1933

L'an mil neuf cent trent-trois, le vingt-six du mois de février, à neuf heures du matin le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rivière Maire

Présents: M. M. Garmaud, Marchand, Rivière, Loin, Guerin, Caupron, Hervaut, Cheffier, Gaudreau, Roger, Fabrice, Vassis, Bironneau, Wardreau, Roux, Chauvelon, Doukin, & Carpin
Absents: M. M. Billy, Jutard, Martin & Prou, excusés.

Mr. Guérin est nommé Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu & adopté sans observations.

Affaires diverses.

Lettre de la St^e La Ragonnaise. Le Conseil accordera la même subvention que les années précédentes pour la fête des Caillebottes.

* École de Rayon. - Devis de travaux supplémentaires.

Le Conseil accepte le devis de travaux supplémentaires à effectuer à l'École de Rayon, sous réserve de l'approbation des travaux exécutés par l'architecte & par une commission de contrôle composée de M. M. J. M. Maullent, Marchais Guerin & Herouet.

Il reste bien entendu que l'entrepreneur supportera le même rabais pour ces travaux, soit 14% sur les 47.808.59 portés au dit devis.

Le Conseil décide d'autre part qu'un acompte de 30.000⁺ au maximum sera accordé à l'entrepreneur sur le montant des travaux.

* École de Rayon. Rabais. Abandon.

Mr. Le Maire communique au Conseil une lettre de Mr. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts faisant connaître que par décision du 24 Janvier 1933, le Comité des Constructeurs Français a autorisé la Commune à faire emploi des rabais consentis jusqu'à concurrence de la somme de 145.000⁺

Cette somme comprend la part revenant à la Commune & celle revenant à l'État.

Syndicat intercommunal de Nantes. Révis. Dissolution.

Mr. Le Maire donne lecture au Conseil d'un arrêté de Mr. le Préfet en date du 20 décembre 1932 portant dissolution du Syndicat intercommunal formé par les Communes de Nantes & Révis, en vertu de l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1919 pour la construction & l'exploitation d'un abattoir.

Déplacement de la Morgue. Mr. le Président donne lecture d'une lettre de Mr. Le Maire de Nantes en date du 23 février 1933, relative au déplacement de la morgue.

avis à faire
à Nantes
min. des
affaires à Nantes

M. le Maire propose que la morgue soit construite au cimetière de Saint-Paul.

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire.

L'emplacement sera désigné par la même Commission que celle qui s'est occupée du projet d'agrandissement du cimetière.

Service Intercommunal d'Incendie. - Rops - Brauguenais.

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la Convention passée en 1924 entre M. M. Vigier & Baukeller, Maires, au nom de leurs communes respectives.

Il expose que la situation créée par cette convention est extrêmement délicate pour la Commune de Rops qui, en recevant de Brauguenais une indemnité annuelle de 300 francs, est dans l'obligation de secourir cette commune, lorsque un sinistre se déclare. Or Rops est souvent obligé d'avoir recours à Nante, surtout quand un incendie éclate dans la journée, attendu que les sapeurs pompiers chargés de la conduite de la moto-pompe ne sont pas toujours sur les lieux. Il est donc presque impossible d'assurer la protection de Brauguenais quand on ne peut assurer soi-même sa propre protection.

En conséquence, et conformément à l'article 7 du Contrat, M. le Maire propose qu'à partir du 14 avril 1934, la Convention cessera d'avoir son effet.

Adopté à l'unanimité.

Il est hors de doute que la Subdivision des Sapeurs Pompiers de Rops sera toujours appelée à venir en aide à la Commune de Brauguenais en cas de besoin.

Rue du Docteur Noque. M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gauthier se rapportant à l'état de la rue du Dr. Noque. Il donne en même temps lecture d'un rapport de M. l'Ingénieur Subdivisionnaire établi en 1928

a. cimetière
Brauguenais

fran.
Brauguenais
le 5/33

9 qui entraînait une dépense d'environ 5.500 francs
 Le Conseil municipal est d'avis de faire la réparation nécessaire dans la rue de St. Vague et de demander la participation des riverains.

Cimetière de St. Paul

Projet d'agrandissement

Comme suite à la délibération du 18 Décembre dernier & vu la nécessité de l'agrandissement du cimetière St. Paul.

M. le Maire propose au Conseil d'acquiescer la totalité du terrain Montagnon, soit 5000mq environ au prix de 15^{fr} le mq.

M. Montagnon continuera à jouir de son terrain jusqu'à accomplissement des formalités relatives aux acquisitions de terrain, sauf dans la partie où il sera déposés des terres, le long du mur du cimetière actuel.

A ce sujet il est demandé à M. Montagnon l'autorisation d'ouvrir une porte pour pouvoir déposer immédiatement sur son terrain l'excédent des terres du cimetière qui proviendront de la construction de cercueils.

M. le Maire met aux voix le principe de l'achat du terrain aux conditions ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil charge M. Desérot de faire l'arpentage de ce terrain et d'établir le plan & un procès verbal d'expertise.

Cette affaire sera examinée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Chômage.

Modifications au règlement

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la circulaire de M. le Ministre du Travail du 14 Janvier 1933 faisant connaître que les chômeurs pourront être secourus jusqu'au 31 Mars 1933 quelle que soit la durée de leur chômage.

Décide que toute réserve relative à la durée des secours sera supprimée tant que cette suppression sera autorisée par le Décret en vigueur.

pour le terrain Montagnon le 3 Mars 1933

avis de Montagnon sur l'achat du terrain

Mar. 6 28/33

Curage de ruisseau

Le conseil demande que le curage du ruisseau de la Scierie, soit effectué cette année.

travaux fait 2

Ouverture de crédits

Régularisation

Pour la régularisation des dépenses faites au cours de l'exercice 1932, le conseil municipal sur la proposition de M. le Maire, décide de voter les crédits complémentaires suivants: demandés par le p. M. M.

par 28/33

Art. du Budget	Désignation	Credit	Dépenses	à régulariser	Prélèvements sur
2	Frais de bureau	3000	3000 15	15	fonds disponibles
8	" perception & confon taxes Communes	600	669 75	69 75	"
9	" confon de rôles	100	2024 64	1424 64	"
10 ^{bis}	" perception droits de place	1000	1069 30	69 30	"
12	" " voirie	2000	2777 30	777 30	"
21	Abonnement à diverses publications	400	423 25	23 25	"
24	Sapeurs pompiers & matériel d'incendie	6000	6062 43	62 43	"
29	Contributions	900	925 05	25 05	"
34	Entretien des fontaines	5000	5060 96	60 96	"
35	Assurances	6000	6836 55	836 55	"
39	Contribution pour enfants assistés	6000	7068 48	1068 48	"
40	" " aliénés	50305 03	55651 78	5346 75	"
47	" " protection santé publique	6000	6367 62	367 62	"
49	Primes à la natalité	2700	3450	750	"
71	Entretien des rues	31.558	31.985 54	427 54	"
85	Ind ^{te} de dette de vie aux contribuables	6040	6060 10	20 10	"
95 ^{bis}	Fonds de chômage	2301.800	3120 256 50	804 56 50	Emploi des fonds Etat - Commune 45898.15 - " - Départ ^{mt} " 11079.64 Part de la Commune 23.478.71
96 ^a	Versement à la C ^{te} des Invalides	2190	3588 08	1398 08	
96 ^b	Assurances	36500	36510 65	10 65	à prélever sur art 96
96 ^d	Location et fontaines	88000	98283 70	10283 70	emploi des ristournes - assurances
96 ^f	Travaux et réparations	42900	46801	3901	
101 ^c	2 ^e annuité de l'emprunt de 159000	10290	10291 56	1 56	fonds disponibles
101 ^c	930.000	53700	57019 14	3319 14	"
114	Achat d'une vedette	80.000	90330 55	10330 55	à prélever sur art 96 ^c
	Emploi de la bilan Etat p ^r matériel communal		400	400	fonds disponibles
94	Dépenses imprimées			1.000	"
57	Chauffage des classes			500	"
	Bibliothèque scolaire			400	"

Admission en non valeurs. — Le Conseil municipal,
Vu l'état des produits irrécouvrables pré-
sents par le Receveur Municipal,

Produits Communaux

Propose d'admettre en non valeurs, sur le
budget de l'exercice 1932, les sommes & produits
ci-après :

1 ^o sur Locations des propriétés communales 1932. art 38	135	..
2 ^o sur Vente d'eau achetée à la Ville de Nantes art 51	60	..
3 ^o sur Locations de propriétés en 1931 art 86	240	.
4 ^o sur confection et installation de panneau électoral. art 145	92	50
Ensemble	527	50

Sursis d'incorporation — Le Conseil municipal donne un avis favo-
rable aux demandes de Sursis d'incorporation ci
après :

renuiss à la
Préfecture le
3 3/30

- 1^o Bricaud Dominique ajourné de la classe 1932, élève à l'École de droit
- 2^o Chénard Jean Jh de la classe 1932, élève à l'Institut Polytechnique.
- 3^o Verrière André ——— n° 1932, élève à l'École Spéciale de St-Prix à Paris
- 4^o Savariau Nobert ——— n° 1932, élève de classe Mathématiques Supérieures
- 5^o Leclair François ——— n° 1933 Dessinateur industriel
- 6^o Huteau Marcel ——— n° 1933 élève à l'École régionale des Poissy Arts

Demandes d'allocation militaires — Monsieur le Maire soumet au Conseil toutes
les demandes d'allocation militaires :

- 1^o Mme ve, Bouyer, née Hervé au Bas-Sambreau, avis favorable
 - 2^o M^o Coiffe ve charpentier à la Planchette, pour l'enfant Corine
avis favorable
 - 3^o Mme Brehier ve Baudouin, au chère-camp, avis favorable
 - 4^o Mme Cloarec épouse Jolas, à Erbenneault, avis favorable
 - 5^o Mme Rivière ve Saulant Northaut, avis favorable
 - 6^o Mme Leduc née Bourdureau, rue S. Carnot 16, avis favorable
 - 7^o Mme Rolland épouse Noblane, à la Normière, avis favorable
-
- 1^o Mme Gueltas épouse Laroché, rue Barlay, avis favorable
 - 2^o Mme Hardy épouse Gabriel, Blotière, avis favorable
 - 3^o Mme Chauvet ve Lebreton, place Servy, avis favorable
 - 4^o Mme Gaudin, veve Bachelier, Harkle, avis favorable
 - 5^o Mme Maillet ve Gornet, rue S. Carnot, avis favorable
 - 6^o M^o Guillaud ve Rabiné, Coran, avis favorable

Assistance aux
Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards

1^o Fuchil Anne f. Pivreau, rue Alavo-
serraine 5 non proposé

2^o Gruchet Marie, Place Haute
proposé pour 50⁺

3^o Sidureau f. Raubaut, au faubourg
proposé pour 30⁺

4^o Miltandean f. Bourin, à Beaumont
en Verdon, aguerrie, dossier incomplet.

Assistance aux
femmes
en couches

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'assistance aux femmes en couches

1^o M^{lle} Juyon née Gabory, à la Haute
proposée

2^o M^{lle} Lespès née Volcan, Maulin des
Rivières, proposée

3^o M^{lle} Rajeau née Palombro, G. haie
proposée

4^o M^{lle} Le Pajon née Brottant, à Erckenault,
Mebaulas, proposée

5^o M^{lle} Garreau née Renaud, au Port aux 3^{es}
proposée

Assistance
aux
familles nombreuses

M^{lle} le Maire présente au conseil une deman-
de d'assistance aux familles nombreuses, émanant de
Perruaultin Adrien, rue Sadi Carnot N^o 35

Non proposée la femme coraille à la manufac-
ture des Galans & haute 425⁺ par mois d'allo-
cation pour les enfants.

Electrification du
Moulin Lambert

M^{lle} Crangron, rend compte de sa mission
avec M. M. Curpin & Sorin, auprès de M. Notté
Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées, Ingénieur
du Contrôle. L'étude se poursuit & M. Notté
va fournir tous renseignements utiles au sujet
des frais d'établissement d'un transporteur au
dit lieu du Moulin Lambert.

Réquisition à Crémont — M^r Loris signale que l'on se plaint à Crémont-mault que le défilé de la rue de la Vallée, n'est pas toujours vide d'une façon convenable.

Acquisition de terrain — M^r le Maire soumet au Conseil municipal l'avis d'alignement de livrer à M^r Juteau Joseph, pour le chemin rural N^o 3 du Grand-Clas.

Par suite de cet avis M^r Juteau cède à la Voie publique 11 m² à raison de 5⁺ l'ong suit pour la somme totale de 55 francs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'acquiescer ce terrain par voie d'alignement, & demande la dispense de purge d'hypothèques.

La dépense sera prélevée sur l'art. 110 du budget primitif de 433.

Aliénation de terrain — M^r le Maire soumet au Conseil municipal le dossier dressé en vue de l'aliénation de 2 parcelles de terrain.

1^o Chemin Val ou 3 N^o 15, à la Chenais, à M^r Paturel Jean, maraîchère à la Jaquerie d'une superficie de 33 m² estimés 231 francs.

2^o Au Chêne-Croix, à M^r Gruen Jean, Propriétaire, d'une superficie de 15^m 96 estimés 157⁺ 60

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande l'autorisation d'aliéner ces parcelles.

Acquisition de terrain
Ch^m N^o 7. — M^r le Maire soumet au Conseil municipal les lettres d'offres établies pour la mise à l'alignement du chemin Val ou 3 N^o 7, au Sart au Bli.

D'après ces lettres d'offres, M^r Francaud consent à céder une parcelle de terrain bâti de 21 m² 58 estimés à H. 000⁺, soit 431⁺ 60 pour le terrain & 356 8⁺ 40 pour l'indemnité de reconstruction.

M^r Meaurio cède une parcelle de jardin de 32^m 15 à raison de 20⁺ l'ong suit 643⁺

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal estimant que cette mise à l'alignement s'impose,

Donne un avis favorable à ces acquisitions & demande à Mr le Préfet de vouloir bien les autoriser avec dispense de purge & hypothèques

La dépense sera prélevée sur l'art 110 du budget primitif de 1933 ainsi que celle résultant du nivellement du chemin après mise à l'alignement.

Il demande en outre une subvention départementale.

Rue Jean Jaurès
Classement Voirie urbaine

M. le Maire soumet au Conseil municipal le projet de classement dans la voirie urbaine de la rue Jean Jaurès. Cette rue a été construite par les intéressés à une largeur de 6 mètres

nom de famille
2

Ceux-ci se sont engagés à céder gratuitement le terrain du chemin actuel.

La largeur de l'avenue est portée à 8 mètres avec une fosse non édificandi de 1 m. La mise à l'alignement sera réalisée au fur & à mesure des reconstructions des murs

Après un avis délibéré le Conseil municipal demande l'approbation du plan.

G. Paillet J. Larchais J. Jorin J. Juvet
 G. Hervouet L. Campereux Mandelaine M. Fabrice
 B. Bostin D. Dubonne M. H. J. Chamet
 J. L. J. B. M. S.
 M. L. M. S. M. S.